



**OBJET DU MARCHE :
FOURNITURE, INSTALLATION ET
MAINTENANCE DE BORNES TACTILES
ET D'UN PANNEAU NUMERIQUE
D'INFORMATIONS**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES
C.C.T.P.**

Sommaire

Article 1 – Définition des prestations

Article 2 – Caractéristiques des bornes interactives

2.1. Caractéristiques techniques

2.2. Descriptif du logiciel ou des technologies adaptées

Article 3 – Caractéristiques du panneau d'informations

3.1. Caractéristiques techniques

3.2. Descriptif du logiciel ou des technologies adaptées

Article 4 – Maintenances

4.1. Maintenance préventive

4.2. Maintenance curative

Article 5 – Lieu d'implantation

Article 6 – Installation et mise en service

6.1. Prestations à réaliser par la commune pour le panneau extérieur sur mât

6.2. Prestations à réaliser par le titulaire du marché pour le panneau extérieur sur mât

Article 1 – Définition des prestations

La commune de Loctudy souhaite mettre en place trois outils de communication interactifs et accessibles 24h/24 pour deux d'entre eux et un panneau électronique d'informations extérieur, soit :

- 2 écrans extérieurs tactiles numériques (mairie et port de plaisance)
- 1 borne/totem tactile numérique à l'accueil de la mairie
- 1 panneau d'affichage couleur double face sur mât au niveau de la place de la mairie



Panneau Extérieur et écrans d'affichage réglementaire intérieur et extérieur de la mairie



Ecran Extérieur d'affichage réglementaire devant la capitainerie

L'objectif est entre autres de donner accès aux usagers à toutes les informations municipales soumises à affichage obligatoire et de véhiculer l'image d'une ville

dynamique, en ayant des médias d'affichage modernes, en véhiculant des messages différents (affichages légaux, vidéo, messages, images...).

Ces équipements devront, par leur esthétique, leurs fonctionnalités et par la qualité des matériaux qui les composent, s'insérer de manière harmonieuse et cohérente dans l'espace auquel ils sont destinés.

L'accessibilité à ces outils devra être intégrée et détaillée, tout comme la sécurité des données et des mobiliers.

La prestation comprend :

- La fourniture et la livraison des matériels
- L'installation du matériel en début de marché
- La fourniture d'un logiciel de gestion (y compris la formation)
- La maintenance préventive et corrective
- Le SAV

Article 2 – Caractéristiques des bornes interactives

A la mairie, il est prévu un écran extérieur tactile en façade qui sera accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 afin de répondre entre autres à nos obligations réglementaires d'accès aux informations à affichage obligatoires.

Une borne ou totem interactif proposant les mêmes fonctionnalités est également prévu dans le hall d'accueil de la mairie.

Au port de plaisance, un écran extérieur sur les mêmes caractéristiques et fonctionnalités que celui de la mairie.

Les caissons seront personnalisés au nom et logo de la Ville de Loctudy. Ils devront être fournis avec :

- leur système de fixation (respect des normes climatiques en vigueur pour ceux en extérieur), visserie et caisson en matériaux antichoc, anti-tag, anticorrosion avec stabilité au vieillissement dans le temps et aux UV.

La face devra être traitée anti-vandalisme, anti-tag et antireflets.

Les arrivées électriques et réseaux nécessaires seront mises à disposition aux points d'implantation.

2.1 Caractéristiques techniques des bornes :

Afin d'apprécier les performances techniques et esthétiques du mobilier présenté par les différentes entreprises candidates, il appartiendra aux prestataires de préciser :

- Les dimensions des écrans/bornes ou totem hors tout ;

- La taille des écrans (extérieur 49 pouces minimum et intérieur de 40 pouces minimum)
- L'orientation (portrait ou paysage)
- La définition des écrans
- L'alimentation ;
- La protection anti vandalisme ;
- La performance énergétique ;
- La puissance lumineuse ;
- La gestion des températures extérieures
- Le taux de rafraîchissement ;
- Les modalités pour le raccordement numérique
- La distance et angle de lisibilité ;
- L'anti reflet ;
- Le système de support prévu ;
- La maintenance technique et informatique devra préciser les délais d'intervention, les moyens mis en place, la périodicité de l'entretien et les caractéristiques de ces prestations ;
- La garantie des pièces et de la main d'œuvre.

L'affichage instantané des textes, vidéos devra être performant, continu, quel que soit le niveau d'obscurité ou les conditions d'exposition au soleil.

Le candidat devra préciser les moyens déployés pour la résistance au choc, à la corrosion, à la qualité des revêtements extérieurs. En particulier, il sera exigé une parfaite tenue des teintes et de la face avant à l'action des U.V.

2.2 Descriptif du logiciel ou des technologies adaptées pour ces écrans

La Ville de Loctudy souhaite que la gestion informatique des affichages, messages puisse avoir les caractéristiques suivantes qui seront à détailler dans le mémoire technique :

- Pilotage via une interface web simple et conviviale ;
- Les capacités de mémoire et stockage ;
- Hébergement des données de stockage et serveurs externalisés ;
- L'application de programmation sera fournie par le titulaire et devra utiliser une interface web ou autre système à détailler.
- Gestion de comptes administrateurs, utilisateurs intégrée et sécurisée ;
- Programmation de date à date, de jour en jour, d'heure à heure via un logiciel internet le tout pilotable depuis un PC, un MAC, un smartphone ou une tablette.
- Maîtrise complète des cycles de répétitions (possibilité de répéter les messages sans ressaisie).

- Affichage réglementaire en format PDF, de sites internet sécurisés et d'informations diverses (actualités, sondage, requêtes...)
- Gestion des messages prioritaires.
- Protection maximum des informations diffusées sur les écrans.
- Mise à jour régulière des nouvelles fonctionnalités disponibles.
- L'interface sera personnalisable et intuitive.
- Visualisation des messages avant envoi sur les écrans.
- Signalement automatique en temps réel du dysfonctionnement des panneaux pour information à la Mairie de Loctudy afin de garantir le suivi d'exécution de la maintenance.
- Interface possible sur le site internet de la ville de Loctudy des affichages réglementaires. (Compatible avec PC, un MAC, un smartphone ou une tablette)
- Téléchargement et transmission des documents réglementaires possible depuis les écrans (email, QR Code...)
- Recueil des statistiques d'utilisation de ces équipements et de la traçabilité des actions et des affichages dont les réglementaires.
- Programmation en liaison Ethernet via le serveur WEB afin de piloter le panneau depuis n'importe quel ordinateur relié à Internet.
- La formation tout au long de la durée du marché du personnel utilisateur de la Mairie dans nos locaux est à la charge du titulaire du marché. Cela comprend la formation initiale, les formations suites aux mises à jour des logiciels, l'assistance téléphonique gratuite, etc....

Article 3 – Caractéristiques du panneau d'informations

Implanté sur la place des anciens combattants, son positionnement devra optimiser sa visibilité par le plus grand nombre (piétons et automobilistes) dans le respect des réseaux électriques implantés.

Le caisson, personnalisé au logo de la ville de Loctudy, devra être fourni avec un système de fixation (respectant les normes climatiques en vigueur), visserie et caisson en matériaux antichoc, anti-tag, anticorrosion avec stabilité au vieillissement dans le temps et aux UV. Les faces devront être traitées anti-vandalisme, anti-tag et antireflets.

La protection parafoudre est obligatoire. Le format portrait est privilégié.

Les arrivées électriques et réseaux nécessaires seront mises à disposition au point d'implantation. L'ensemble des travaux de génie civil seront à la charge de la ville de Loctudy.

3.1 Caractéristiques techniques du panneau :

Afin d'apprécier les performances techniques et esthétiques du panneau présenté

par les différentes entreprises candidates, il appartiendra aux prestataires de préciser :

- Les dimensions du panneau hors tout (hauteur du mât, du bas de l'écran (y compris le cadre) au sol, écran, image...);
- L'orientation (portrait ou paysage)
- L'emplacement et l'orientation préconisés ;
- Le positionnement du mât et la note de calcul ;
- Le pilotage via une interface web simple et conviviale ;
- Le système et l'affichage ;
- La définition de l'écran ;
- Les performances de l'appareil ;
- La protection anti vandalisme ;
- La performance énergétique ;
- La puissance lumineuse ;
- Le taux de rafraîchissement ;
- Les modalités pour le raccordement électrique et communication (Réseau, fibre et Ethernet)
- La garantie en heures assurée par les leds ;
- La distance minimum et maximum de lecture ;
- L'angle de lisibilité ;
- L'anti reflet ;
- Les modalités d'hébergement ;
- La maintenance technique et informatique devra préciser les délais d'intervention, les moyens mis en place, la périodicité de l'entretien et les caractéristiques de ces prestations ;
- La garantie des pièces et de la main d'œuvre.

Le logo de la mairie devra apparaître sur le panneau électronique. L'affichage instantané des textes et vidéos devra être performant, continu, quel que soit le niveau d'obscurité ou les conditions d'exposition au soleil.

Le candidat devra préciser les moyens déployés pour la résistance au choc, à la corrosion, à la qualité des revêtements extérieurs. En particulier, il sera exigé une parfaite tenue des teintes et des faces avant à l'action des U.V.

Le panneau fourni devra justifier d'une conformité aux zones de vent de la région d'installation (norme NV65, N84 et CM66) et tenir compte de la situation du panneau en zone inondable, aux abords maritimes.

3.2 Descriptif du logiciel ou des technologies adaptées

La mairie de Loctudy souhaite que la gestion informatique des messages puisse avoir les caractéristiques suivantes :

- L'application de programmation sera fournie par le titulaire et devra utiliser une interface web.
- Programmation de date à date, de jour en jour, d'heure à heure via un logiciel internet le tout pilotable depuis un PC, un MAC, un smartphone ou une tablette.
- Maîtrise complète des cycles de répétitions (possibilité de répéter les messages sans ressaisie).
- Pilotage des panneaux via une application mobile dédiée permettant la mise en place rapide de messages d'alerte, et d'avoir un suivi de la maintenance automatique.
- Gestion des messages prioritaires.
- Protection maximum des informations diffusées sur les panneaux.
- Mise à jour régulière des nouvelles fonctionnalités disponibles.
- Mise en relief des messages (ex : caractère gras, clignotement, surbrillance, choix des polices, défilement, ajustement automatique des interlignes).
- Le logiciel permettra l'affichage de pictogrammes sans création préalable et de gifs animés. La mairie pourra également intégrer ses propres images en plus d'une bibliothèque d'images de différentes dimensions et classées par thèmes.
- Visualisation des messages avant envoi sur les panneaux.
- Signalement automatique en temps réel du dysfonctionnement des panneaux pour information à la Mairie de Loctudy afin de garantir le suivi d'exécution de la maintenance.
- Interface possible sur le site internet de la ville de Loctudy des affichages réglementaires. (Compatible avec PC, un MAC, un smartphone ou une tablette)
- Programmation en liaison Ethernet via le serveur WEB afin de piloter le panneau depuis n'importe quel ordinateur relié à Internet.
- La formation tout au long de la durée du marché du personnel utilisateur de la Mairie dans nos locaux est à la charge du titulaire du marché. Cela comprend la formation initiale, les formations suites aux mises à jour des logiciels, l'assistance téléphonique gratuite, etc....

Article 4 – Maintenance

Le présent marché comporte des prestations de maintenance qui prennent effet à compter de la notification du marché et pendant toute sa durée. La maintenance couvrira les solutions matérielles et logicielles. Le candidat devra préciser tous les moyens qu'il compte mettre en œuvre dans le cadre de ce présent marché en matière d'organisation, de services, de matériels et de personnel afin de proposer une maintenance et un entretien les plus performants possibles.

4.1. Maintenance préventive

La maintenance préventive a pour but de réduire les risques de pannes et de maintenir dans le temps les performances optimales des équipements et logiciels. La maintenance préventive sera réalisée en conformité avec les préconisations du constructeur.

Elle permettra au titulaire du marché de procéder aux diverses vérifications et réglages tant électriques, électroniques que mécaniques sur l'ensemble du système lui permettant ainsi de garder ses performances initiales. Lors de cette maintenance les pièces jugées défectueuses ou présentant une usure évidente seront remplacées et le nettoyage interne complet de l'équipement sera fait.

Le nombre de visites préventives est au minimum de 1 par an. Le titulaire du marché sera tenu d'effectuer une visite annuelle des mobiliers implantés afin d'effectuer notamment :

- Le contrôle de l'état des panneaux, écrans et des supports ;
- Le contrôle des mobiliers électroniques et installations électriques ;
- Le changement des surfaces d'affichage si défectueuses ;
- Le contrôle et changement si nécessaire de tout le petit matériel électrique.

Ces visites préventives sont réalisées sur site aux dates et heures fixées d'un commun accord avec les services techniques. Le personnel chargé de la visite se présente à l'accueil dès son arrivée sur le site. Le personnel intervenant sur du matériel lumineux, qu'il soit sous tension ou non, devra avoir les habilitations réglementaires.

4.2. Maintenance curative

Il est fait application des dispositions du CCAG-FCS.

Les interventions effectuées au titre de la maintenance corrective ont pour objet le dépannage et la remise en état de fonctionnement du système à la suite d'une défaillance.

Les caractéristiques techniques des pièces de rechange et des consommables indispensables à un fonctionnement correct sont celles préconisées par le constructeur.

La maintenance sur site devra être effectuée :

- Panne majeure (arrêt de fonctionnement du panneau) : sous 24 h
- Panne mineure (pas d'arrêt de l'affichage) : sous 48 h

Hors week-ends et jours fériés, à compter de l'appel téléphonique ou du courriel de la collectivité.

Le titulaire du marché devra assurer :

- Les réparations des parties de mobiliers endommagés quelle que soit l'origine des dommages (vandalisme compris) ;
- Remédier sur place à des dégâts mineurs, tels que la remise en état de l'affichage, éléments de structures endommagés ;

- Assurer la sécurité des usagers lors des opérations de maintenance ou en cas de démontage des mobiliers par un balisage correct de l'emplacement et en ne laissant aucune partie en saillie, ou trou sur la chaussée.

Le cas échéant, l'entreprise procédera au remplacement intégral du produit si celui-ci doit être déposé pour réparation ou si le délai de réparation excède 28 jours calendaires consécutifs (la date du démarrage de ce délai étant celle du signalement de la panne ou de la détérioration). Un compte rendu après chaque intervention devra être établi par le prestataire.

Article 5 – Lieux d’implantation

Les lieux d’implantation du panneau lumineux et des écrans interactifs sont présentés dans l’article 1 du présent CCTP. Une visite du site par les candidats est obligatoire afin d’appréhender toutes les attentes de la ville de Loctudy.

Pour toute demande de visite, il convient de contacter les services techniques municipaux. (katia.mariller@mairie-loctudy.fr ou 07 63 76 35 51)

Article 6 – Installation et mise en service

6.1-Prestations à réaliser par la commune pour le panneau extérieur sur mât :

- La mise à disposition des alimentations électriques et réseaux (fourreau existant au point d’implantation)
- Les travaux de fondations (travaux de terrassement pour le socle en béton, y compris préparation, et protection du massif béton et procédures administratives associées)
- La Liaison de terre.

6.2-Prestations à réaliser par le titulaire du marché pour le panneau extérieur sur mât :

- La fourniture des prescriptions d’ancrage dont le dimensionnement et la note de calcul, y compris toutes sujétions nécessaires,
- La livraison et la pose, y compris tout moyen de levage adapté à la configuration du site et autres sujétions,
- Le raccordement électrique et le raccordement aux réseaux de communications.
- La programmation,
- Les tests et la mise en service,
- L’installation et la formation sur le logiciel de gestion auprès du personnel du service utilisateur (les dates de formation seront proposées par l’entrepreneur au service utilisateur qui procédera à la validation de celles-ci).
- La réalisation d’un dossier technique comportant les plans de réalisation, les schémas détaillés, le matériel utilisé, les caractéristiques techniques et

fonctionnelles, la licence et le manuel d'exploitation du logiciel informatique.

Dans le cadre de l'exécution des travaux, la société respectera les règles DTU en vigueur, les règles de l'art, les règles professionnelles particulières se reportant à sa spécialité.

La société est tenue d'assurer la propreté du chantier et la protection des ouvrages existants pendant toute la durée de son intervention. Les réparations éventuelles des ouvrages pendant la durée du chantier.

La réception définitive de la pose sera prononcée après la mise en service du panneau électronique lumineux et la formation initiale du personnel du service utilisateur.